

2007

*Les vrais
enjeux*

Union
syndicale
Solidaires

Sommaire

Introduction	P. 5
Emploi	P. 9
Salaires / Minima sociaux	P. 13
Protection sociale	P. 17
Fiscalité	P. 21
Services publics	P. 25
Lois sécuritaires	P. 29
Discriminations	P. 33
Immigration	P. 37
Europe	P. 41
Représentativité syndicale	P. 45

Introduction

2007

“Les vrais enjeux”

Introduction

L'année 2007 va être marquée en France par les élections politiques : présidentielles et législatives.

Dans une véritable démocratie, cette période devrait permettre un débat de fond sur les choix de société, sur les priorités à donner aux attentes de la majorité des citoyennes et des citoyens, en particulier des plus défavorisé-e-s. Ce devrait aussi être le moment de faire le bilan des politiques menées par le gouvernement et la majorité sortante.

Trop souvent, les campagnes électorales, en particulier celles des présidentielles, sont dévoyées : le pluralisme politique se transforme en bipolarisation autour de deux grands partis ; le poids des sondages, les petites phrases, les anecdotes sur la vie de tel ou tel candidat-e l'emportent sur le contenu du programme. Pire, lors des élections présidentielles de 2002, les thèses de l'extrême droite sur les questions sécuritaires ont été largement reprises à la une des médias et relayées en partie par les principaux candidats ! On connaît le résultat : Le Pen au second tour !

Dans une partie de la population, en particulier dans les couches populaires, parmi ceux et celles qui subissent de plein fouet les conséquences des politiques libérales, la confiance envers les partis n'existe plus. Dans ce contexte, la démagogie et le populisme de certains fleurissent sur la misère sociale et la désespérance ; pourtant, les représentant-e-s de cette extrême droite sont porteurs de projets réactionnaires, racistes et anti-sociaux dont les salarié-e-s n'ont rien de bon à attendre !

Les thèses libérales se déploient sur fond de pensée unique ; le libéralisme pur et dur succède au social libéralisme... Cela n'a pas contribué à redonner du crédit au débat politique laissant entendre qu'il n'y avait plus, ou si peu, de choix politiques possibles. Il a fallu que les citoyennes et les citoyens avec diverses forces politiques, syndicales et associatives se mêlent du débat lors de la campagne en France sur le Traité pour une Constitution européenne pour montrer qu'un véritable débat politique était possible, qu'il pouvait se mener sur des projets différents et que de nombreuses personnes pouvaient s'y intéresser !

L'Union syndicale Solidaires inscrit sa lutte pour la défense des salarié-e-s dans une réflexion plus globale sur la nécessité de la transformation sociale et d'une remise en cause du système actuel, le libéralisme. Cette démarche de transformation sociale doit intégrer aussi bien la question de l'égalité hommes - femmes dans tous les



domaines que celle d'un nouveau modèle de développement respectueux de l'environnement et de la planète. Les combats sociaux de ces dernières années ont montré qu'existent réellement des choix alternatifs par rapport à ceux qu'on veut nous imposer au nom de la modernité, de la primauté de la concurrence libre et non faussée... Solidaires a participé pleinement à toutes ces mobilisations et nous sommes persuadés que par des mobilisations massives nous pouvons gagner : l'exemple du CPE au printemps 2006 en témoigne.

L'Union syndicale Solidaires est très attachée à son indépendance vis-à-vis du patronat et de quelque parti que ce soit ; Solidaires réaffirme l'importance d'être un contre-pouvoir quelque soit le gouvernement. Mais pour autant, nous ne pouvons être indifférents au contexte dans lequel nous agissons. Nous n'avons aucune consigne de vote à donner pour tel ou tel parti, tel ou tel candidat-e, dans les échéances électorales à venir. Mais nous pensons que nous avons une responsabilité dans cette période : faire en sorte que les débats aient lieu sur les vraies urgences sociales. Nous refusons que, comme en 2002, la campagne se fasse sur une instrumentalisation des thèmes sécuritaires. La période électorale qui s'ouvre peut être le moment de toutes les démagogies et les surenchères sécuritaires prenant pour cible, en particulier, les immigré-e-s.

Le MEDEF, lui aussi, fait monter la surenchère et espère imposer, dans cette campagne, son objectif de casse du CDI, des 35 heures, de la durée légale du temps de travail et globalement, de toutes les garanties collectives encore existantes.

Pour toutes ces raisons, l'Union syndicale Solidaires a décidé d'être partie prenante du débat citoyen qui devrait avoir lieu dans cette période en s'y inscrivant avec ses exigences et ses revendications. Solidaires le fait à partir de ses analyses et de ses propositions. Nous versons ces propositions comme contribution à un débat électoral dont nous souhaitons qu'il permette à l'ensemble des citoyennes et des citoyens, et en premier lieu aux salarié-e-s, de se mêler d'un débat qui concerne l'avenir de tous et de toutes. Notre syndicalisme se doit d'alimenter le débat, non dans un esprit partisan, mais parce que nous inscrivons notre combat dans la transformation sociale. Nous sommes persuadés que cette transformation sociale viendra d'abord, avant comme après les élections, des combats sociaux et des rapports de forces que nous contribuerons à créer. C'est tout le sens de cette brochure.



- FAUJOUR -

Pour

un
**plein
emploi**

de
qualité
pour toutes et tous

La question de l'emploi est au cœur des préoccupations de nos concitoyens. Tant par son impact sur le niveau de vie, que par le rôle qu'il tient dans les relations sociales, l'emploi occupe une place centrale dans nos sociétés. La période de l'après-guerre, dite des *Trente Glorieuses*, avait vu se mettre progressivement en place un plein emploi. Même si celui-ci était relatif, le travail des femmes étant peu développé, et s'était traduit, pour beaucoup, par la mise en place d'un travail déqualifié et parcellisé. Cette situation n'en représentait pas moins un progrès considérable pour les salariés.

La situation est aujourd'hui très différente. Le chômage de masse continue à sévir malgré les manipulations statistiques des différents gouvernements. On est ainsi plus proche des 4 millions de chômeurs que des 2,3 millions annoncés. Cependant, malgré une augmentation indéniable des formes de précarité, notamment pour les jeunes et les femmes, et le fait que les 2/3 des embauches initiales se font en contrat à durée déterminée (CDD), il y a une persistance massive du contrat à durée indéterminée (CDI) qui couvre 87 % des salariés du secteur privé. Le patronat et les différents gouvernements n'ont pas réussi à généraliser la précarité.

C'est dans ce cadre qu'il faut situer la récente offensive gouvernementale contre le contrat de travail avec le CNE et le CPE, ces deux mesures étant annoncées comme préparant une "*réforme globale*" du CDI. L'objectif est d'essayer de mettre en place des "*réformes structurelles*" du marché du travail qui permettent d'institutionnaliser la précarité. Cela est d'autant plus urgent pour le patronat que des départs massifs à la retraite vont avoir lieu ces prochaines années. Le patronat ris-



que de se retrouver dans une situation de pénurie de main-d'oeuvre qui pourrait créer des conditions plus favorables pour que les salariés imposent leurs revendications. Il s'agit donc pour lui de démanteler au plus vite les garanties existantes. La victoire contre le CPE a permis de mettre un coup d'arrêt à cette offensive. Gageons que pour le patronat, ce n'est que partie remise. Par ailleurs, l'Union syndicale Solidaires réaffirme qu'une véritable politique de réduction du temps de travail (bénéficiant à l'ensemble des salariés, sans intensification du travail et de la flexibilité, avec obligation de création d'emplois correspondant et maintien des salaires...) constitue un outil efficace de lutte contre le chômage et un axe essentiel de toute politique progressiste en matière d'emploi. La bataille pour le droit à un emploi de qualité est plus que jamais d'actualité.

L'Union syndicale Solidaires revendique

- ✓ que la norme de l'emploi soit le CDI à temps plein et dans la fonction publique l'emploi statutaire ;
- ✓ que le temps partiel soit choisi et non plus subi, avec une possibilité garantie de retour au temps complet sur demande du salarié ;
- ✓ la suppression des diverses formes d'emplois précaires et de contrats atypiques et la titularisation des salariés précaires qui travaillent au sein des fonctions publiques ;
- ✓ une réelle mixité de tous les emplois ; des mesures immédiates qui favorisent le développement de l'emploi des femmes, ne les cantonnent plus dans des emplois peu qualifiés et qui leur ouvrent des secteurs où elles sont actuellement sous-représentées ;
- ✓ une obligation stricte d'embauche de personnes handicapées pour toutes les entreprises et les administrations pour faire respecter le minimum actuel légal de 6% ;
- ✓ que le recours au CDD soit encadré et ne concerne que des situations particulières comme le remplacement d'un congé maladie, formation ou maternité ;
- ✓ la redéfinition de la notion de licenciement économique, celui-ci ne devant en effet être que le dernier recours des entreprises réellement en difficulté ;
- ✓ que la nullité du licenciement s'accompagne d'une obligation de réintégration, en cas de licenciement abusif prononcé par le tribunal des Prud'hommes ;
- ✓ l'interdiction des licenciements dans les entreprises qui font des profits ;
- ✓ le droit de tout individu de disposer d'un emploi avec la création d'un nouveau statut du salarié reposant sur trois grands principes : continuité du contrat de travail, obligation de formation et de reclassement au moins au même niveau de qualification, financement mutualisé entre toutes les entreprises au moyen d'une cotisation sociale ;
- ✓ la mise en œuvre d'une formation continue tout au long de la vie professionnelle, accessible à tous les salariés et chômeurs, et offrant de réelles perspectives de promotion.

Face à l'envol des **profits**,
à l'érosion du
pouvoir d'achat
et à la banalisation de la
précarité

augmenter

les
salaires

les
minima sociaux

Depuis de nombreuses années, la menace du chômage sert d'alibi pour peser sur les négociations salariales et veut rendre indécente toute revendication en la matière. Plus récemment, le chantage aux délocalisations a servi de moyen de pression pour imposer plus de rigueur salariale et de précarité. La politique d'allègement des charges, sans effet sur l'emploi, tire les salaires vers le bas. Les exonérations sur les bas salaires ont ainsi favorisé la création d'emplois non qualifiés au détriment des emplois qualifiés trop onéreux aux yeux des employeurs.

Les conséquences de ce chantage social qui oppose le salaire à l'emploi sont dramatiquement claires : 30% des salariés, notamment les femmes, sont victimes de l'instabilité de l'emploi et un salarié sur dix du secteur privé a vu son pouvoir d'achat baisser, les autres le voyant stagner. Simultanément, la multiplication des temps de chômage, la juxtaposition d'emplois temporaires entrecoupés de périodes d'inactivité ou des temps partiels subis font que la possession d'un emploi ne protège plus de la pauvreté. Pour les moins qualifiés et les plus



fragilisés, celle-ci persiste bien après la reprise d'un emploi : 16,8% des salariés sont payés au SMIC, 1,3 millions d'actifs vivent avec des revenus inférieurs au seuil de pauvreté et l'on recense 1 266 400 Rmistes en France, le RMI étant passé de 75 % du SMIC à sa création à 60% aujourd'hui. Globalement, l'INSEE considère qu'il y a aujourd'hui en France près de 7 millions de personnes vivant au-dessous du seuil de pauvreté. L'impossibilité de se loger correctement est un des symptômes de la précarité grandissante qui se généralise sous l'emprise des politiques libérales.

Cette situation est d'autant plus inacceptable que la productivité du travail en France est l'une des plus élevée de l'Union européenne et est même supérieure à celle des Etats-Unis. Simultanément, les profits des entreprises n'ont cessé de croître (80 milliards € de profits pour les entreprises du CAC 40) pour rémunérer grassement dirigeants et actionnaires, alors même que les investissements des entreprises stagnent.

L'Union syndicale Solidaires revendique

- ✓ une augmentation prioritaire et forte des salaires les plus faibles en fixant le salaire minimum à 1500 euros net ;
- ✓ une revalorisation des accords de branches - 74 d'entre eux proposent à 4.8 millions de salariés des salaires minima inférieurs au SMIC -, et la fixation de salaires professionnels par niveau de qualification ;
- ✓ une norme de progression salariale équivalent à celle de la productivité du travail, c'est-à-dire au PIB par tête ;
- ✓ dans la fonction publique et les entreprises publiques, où le point d'indice a chuté de 5,6% entre janvier 2000 et octobre 2006, une forte revalorisation du point et le rééquilibrage par le haut des grilles indiciaires doivent servir d'équivalent à ces mesures ;
- ✓ des négociations salariales obligatoires dans les entreprises de moins de 50 salariés ;
- ✓ une revalorisation très significative du montant des retraites, des minima sociaux et des indemnités chômage, sans exigence de durée antérieure de travail, celles-ci ne pouvant en aucun cas être inférieures à 75 % du salaire d'activité mais plafonnées pour les hauts revenus ;
- ✓ accès aux minima sociaux pour les moins de 25 ans, individualisation des droits qui doivent être indépendants de la situation familiale ;
- ✓ la création d'un revenu socialisé d'études.

Étendre,
renforcer

la
protection
sociale

Protection sociale

Le niveau de solidarité d'une société se mesure particulièrement à la façon dont elle sait répondre à l'aspiration des femmes et des hommes à se prémunir au mieux des risques inhérents aux aléas de la vie et qui rendent difficile l'accès à un revenu par l'exercice d'un emploi (vieillesse, maladie, famille, chômage). Le champ d'intervention de la protection sociale, comme son niveau et ses modalités, doivent tenir compte de l'évolution des réalités sociales, de la nature des besoins et des moyens financiers et techniques qui permettent de les satisfaire. Plus la prise en charge des risques sociaux est générale et collective, plus la protection sociale peut être efficace, solidaire et garantie.

Dans la plupart des pays, les décisions prises par les gouvernements au cours des dernières années dans ces domaines ont visé à réduire le niveau de prise en charge financière collective et obligatoire des besoins de protection sociale. Il s'agit dans tous les domaines de favoriser les opérateurs privés au détriment des régimes de sécurité sociale avec comme conséquences inéluctable l'aggravation des inégalités sociales.



Pour l'Union syndicale Solidaires, les richesses produites en France en ce début de XXI^e siècle sont incomparablement plus importantes que celles produites en 1945/1950 ; il ne peut donc être accepté que les solidarités imaginées à l'époque soient abandonnées aujourd'hui pour des raisons financières. Il n'est pas, a priori, anormal ou inacceptable que les sommes allouées globalement au financement de la protection sociale évoluent à un moment donné de façon plus importante que le produit intérieur brut (PIB) dès lors que ceci conduit à une amélioration des solidarités et à un renforcement des sécurités économiques et sociales. Sachant par ailleurs que le vieillissement de la population, l'émergence de besoins nouveaux et les progrès scientifiques et techniques conduisent naturellement à une augmentation des besoins.

Depuis le milieu des années 1980, la part des salaires (salaires directs et cotisations sociales) dans le PIB a baissé de près de 10 points, alors que dans le même temps, l'investissement des entreprises stagnait et leurs profits financiers explosaient. L'Union syndicale Solidaires soutient que la consolidation des solidarités commence par une autre répartition de la richesse créée dans les entreprises.

L'Union syndicale Solidaires revendique

- ✓ l'abrogation des lois Fillon de 2003 et Balladur de 1993 ;
- ✓ le renforcement du système de retraite par répartition qui, dans un contexte de chômage de masse et de gains de productivité continus, reste le plus sûr, le plus solidaire et le plus cohérent pour le public comme pour le privé ; il doit être basé sur 37,5 annuités d'activité en moyenne pour bénéficier d'un taux de remplacement de 75% avec un droit au départ à partir de 60 ans (plus bas pour certaines professions pénibles ou à risques) ;
- ✓ l'indexation des pensions sur les salaires ;
- ✓ la mise en place de réformes permettant d'aller progressivement vers un service public de la santé permettant une prise en charge à 100 % par la Sécurité sociale ; une politique nouvelle des médicaments permettant un contrôle par la puissance publique des industries pharmaceutiques ;
- ✓ L'Union syndicale Solidaires se prononce pour l'arrêt immédiat des exonérations et des allègements de cotisations dites patronales et se prononce pour l'augmentation de celles-ci afin de permettre de répondre aux besoins de financement de la protection sociale.

Financer

l'action publique

réduire

les inégalités

par une

fiscalité

suffisante

et

juste

Les idéologues néolibéraux ne cessent, depuis le début des années 1980, de dénoncer le poids toujours trop élevé des impôts, présentés très souvent comme un immense "trou noir" qui absorberait et détruirait de façon stérile une partie des richesses. En France, et aussi très généralement dans toute l'Union européenne, c'est à une véritable contre-révolution libérale que l'on assiste en matière fiscale : réduction des impôts payés par les classes sociales les plus favorisées, réduction de la taxation du capital et des revenus du capital, particulièrement du capital financier. Parallèlement, la réduction de certaines dépenses publiques est présentée comme une nécessité pour ne pas augmenter encore le déficit public dont une des origines est justement ces baisses d'impôts.

Une société de plus en plus dominée par le marché et qui privilégie la concurrence et la rente financière engendre des inégalités économiques et sociales de plus en plus grandes. Les régulations publiques sont presque toutes supprimées. Le droit du travail est réduit dans les entreprises, là où se fait le premier "partage" de la richesse entre le capital et le travail. Le système fiscal permettant d'agir sur la redistribution des richesses est l'objet de remises en cause constantes.

La raison d'être des ressources publiques est toujours l'existence, au départ, de besoins considérés, à un moment donné, comme collectifs - assurés entre autres par les services publics - et dont le financement ne peut pas et ne doit pas être laissé à la charge directe de particuliers ou aux aléas du marché. Il n'y a pas un niveau de "prélèvements obligatoires" qui serait plus particulièrement insupportable. Il est le résultat de débats démocratiques et de choix politiques assumés comme tels : quels sont les moyens financiers qu'on retire directement à certaines personnes pour financer quelles dépenses nécessaires à la société ? Il s'agit bien de se fixer collectivement des priorités, par exemple entre certaines dépenses privées de certaines personnes et le financement de besoins collectifs ou les besoins particuliers d'autres personnes.

Pour l'Union syndicale Solidaires, il faut permettre le débat démocratique sur la définition et le niveau des besoins qui doivent être aujourd'hui consi-



dérés comme devant être pris en charge collectivement. Il faut engager une réforme fiscale conduisant à ce que l'impôt fasse plus appel aux profits des entreprises et aux revenus élevés. L'objectif est d'obtenir un niveau de recettes publiques permettant de financer les dépenses d'investissements publics utiles et pour créer de nouveaux services publics qui répondent aux demandes nouvelles liées aux évolutions sociales et culturelles.

L'Union syndicale Solidaires revendique

- ✓ un renforcement de l'impôt sur le revenu, en y soumettant l'ensemble des revenus financiers au système progressif et par un élargissement du nombre de tranches pour augmenter le taux d'imposition des revenus les plus élevés ;
- ✓ une augmentation de la taxation des profits des entreprises et des sociétés, au besoin en prévoyant un taux allégé pour la part des profits réinvestie dans des biens nouveaux en France ;
- ✓ une imposition effective des patrimoines, par la taxation des biens professionnels, des œuvres d'art et de tout le patrimoine financier à l'impôt de solidarité sur la fortune et par un renforcement des taxations des grosses successions ;
- ✓ une réduction du poids de la TVA, notamment par l'adoption d'un taux "0" sur certains biens et services de première nécessité (eau, médicaments, etc) en liaison avec un contrôle des prix pour que cette baisse se retrouve chez le consommateur ; l'harmonisation européenne doit permettre de choisir le taux de TVA en fonction de critères locaux ;
- ✓ une instauration de taxes globales au niveau mondial (taxes sur les transactions financières notamment) afin de financer l'aide au développement des pays les moins avancés (PMA), des opérations visant à la conservation des biens publics mondiaux et à la sauvegarde de la planète ;
- ✓ une action au niveau de l'Union européenne (voir chapitre Europe page 41).



Services publics :

une
condition

de la
citoyenneté

Services publics

Les services publics jouent un rôle essentiel pour l'accès de toutes et tous aux biens communs et pour favoriser l'égalité entre tous les citoyens. Ils doivent permettre une effectivité réelle des droits fondamentaux : droit à l'éducation, à la santé, à l'énergie, à la communication, à la culture, à la mobilité, à l'eau, au logement, etc. Les services publics jouent aussi un rôle essentiel dans l'aménagement du territoire, notamment dans les zones urbaines dites sensibles et les zones rurales.

Les services publics sont aujourd'hui attaqués de toutes parts. Au niveau international, le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale veulent imposer aux pays du Sud des "plans d'ajustement structurels" qui se traduisent notamment par des politiques de privatisations tous azimuts et l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) discuté dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), vise à accélérer les processus de libéralisation.

Au niveau européen, les directives européennes, proposées par la Commission européenne et adoptées par les différents gouvernements, visent à



ouvrir les services publics à la concurrence et à remettre en cause les politiques tarifaires en cours au niveau national. Les conséquences de telles orientations sont maintenant connues : augmentation des tarifs pour la grande masse de la population, dégradation de la qualité de service, sous-investissement chronique, problèmes accrus de sécurité. Au niveau national, les privatisations des opérateurs publics sont la conséquence logique de l'ouverture à la concurrence. Les entreprises publiques deviennent ainsi des multinationales prédatrices avec tout ce que cela signifie pour les personnels et les populations concernés : remise en cause des statuts et des droits, dégradation des conditions de vie et de travail, dégradation du service rendu, remise en cause de l'accès des populations aux droits fondamentaux... .

Dans cette situation, les réactions se multiplient. En France, ces dernières années on a vu apparaître des collectifs de défense et de développement des services publics, comme le réseau *Convergences* pour les services publics. Ces collectifs regroupent usagers, personnels et élus dans la défense, par exemple, hôpitaux, bureaux de poste ou écoles menacés de fermeture. Ils se battent non seulement pour la préservation des services publics existants, mais aussi pour leur démocratisation, de telle sorte que les usagers puissent peser sur les décisions. Enfin, il s'agit de créer de nouveaux services publics correspondant à des besoins sociaux nouveaux.

L'Union syndicale Solidaires revendique

- ✓ le retour dans le secteur public des services publics privatisés et l'arrêt de toute privatisation totale, partielle ou rampante ;
- ✓ la création de nouveaux services publics prenant en compte le droit à un environnement de qualité pour tous et adaptés aux besoins de la population comme par exemple un service public du logement, de la petite enfance ou d'aide à la dépendance ;
- ✓ des services publics respectant l'égalité d'accès pour tous sur tout le territoire ;
- ✓ l'ouverture d'une négociation sur le maillage territorial et la mise en place de modes de gestion des services publics démocratiques et participatifs, permettant notamment l'intervention, sous des formes à définir, des usagers et des personnels et de leurs représentants ;
- ✓ que les services publics ne soient plus soumis au droit de la concurrence, qu'il soit national ou européen et que soient créés chaque fois que nécessaire des services publics européens complétant les services publics nationaux ;
- ✓ un moratoire sur tout accord international de libéralisation (AGCS ou accord bilatéral) qui a un effet sur les services publics ;
- ✓ que les services publics puissent fonctionner avec des personnels stables ayant un statut protecteur qui leur permette d'être indépendants et de garantir la continuité du service.

Lois sécuritaires

l'autre face du **libéralisme**

Lois sécuritaires

Depuis plus de 20 ans, les politiques néolibérales organisent la remise en cause des droits. La précarisation du salariat se répand, l'insécurité sociale augmente, le nombre d'allocataires du RMI augmente, des millions de familles vivent dans des conditions de plus en plus difficiles et l'avenir est barré pour les jeunes, particulièrement ceux issus des quartiers populaires. Les inégalités sociales n'ont jamais été aussi fortes et la répartition de la richesse produite se fait toujours plus en faveur des propriétaires du capital.

Stigmatisations des classes populaires

Dans cette situation, il est tentant pour les différents gouvernements qui se refusent à traiter réellement la question sociale de privilégier les réponses sécuritaires. Ainsi depuis 2001 les lois en ce sens se multiplient :

- ⇒ 2001, loi de sécurité quotidienne ;
- ⇒ 2002, loi de sécurité intérieure, loi Perben I ;
- ⇒ 2003, loi relative à la maîtrise de l'immigration ;
- ⇒ 2004, loi Perben II ;
- ⇒ 2005, activation de l'état d'urgence (loi de 1955) ;
- ⇒ 2006, loi CESEDA organisant le traitement pénal de la fracture sociale.
- ⇒ Fin janvier 2007 le projet de loi "*Prévention de la délinquance*", défendu par Nicolas Sarkozy, sera soumis au vote du Parlement.

La philosophie de ces politiques a été clairement explicitée par Nicolas Sarkozy lors de la présentation de ce dernier projet : "*Le défaut d'insertion, quelle qu'en soit la cause, peut provoquer de la frustration... et déboucher sur des comportements de rupture (délinquance, intégrisme religieux, repli communautaire)*". Les populations les plus fragiles, les pauvres, les précaires, les immigrés et les jeunes des quartiers populaires sont montrés du doigt et désignés comme potentiellement délinquants.

Une menace contre la démocratie

Le projet de loi "*Prévention de la délinquance*" est particulièrement inquiétant. C'est le contrôle social et policier généralisé que propose le gouvernement. Les maires auront accès aux données recueillies dans le cadre de l'action sociale ou médico-sociale. Le juge des enfants ou le maire pourront prononcer des rappels à l'ordre auprès d'un jeune ou de ses parents, leur confisquer le versement des allocations familiales, leur faire effectuer des stages de parentalité à leurs frais, faire évacuer les gens du voyage, faire interner d'office toute personne portant atteinte à l'ordre public éventuellement sans le moindre avis médical, tenir des fichiers, etc. Sur le lieu de travail, la police pourra faire des prélèvements sanguins, sur instruction du procureur, si existe une simple présomption d'usage de stupéfiants. Dans le même temps, ce projet de loi entend transformer les professionnels des différents secteurs directement concernés (travail social, santé, éducation, justice...) en simples délateurs chargés de repérer, de fichier, de dénoncer toute personne en difficulté ou déviance qui pourrait se rebeller, et donc représenter un danger pour le système.

L'objectif de toutes ces dispositions est clair : surveiller, contrôler et sanctionner tous ceux qui n'acceptent pas l'ordre établi. Les syndicalistes en lutte ou les militants faucheurs volontaires d'OGM en ont déjà eu un aperçu. Ce texte vient parachever l'arsenal répressif mis en place par le gouvernement pour contenir toute réaction à des choix économiques et sociaux ultralibéraux qui ne font que renforcer l'exclusion et la pauvreté d'une grande partie de la population.

Dans ce contexte, l'Union syndicale Solidaires demande l'abrogation de toutes ces lois sécuritaires qui ont démontré leur caractère discriminatoire et injuste. Elle appelle à poursuivre la lutte contre les différentes mesures contenues dans le projet de *Loi de Prévention de la délinquance*, notamment à travers les initiatives proposées par le *Collectif national unitaire de résistance à la délation*. Elle exige notamment le maintien du secret professionnel et refuse l'instauration de tout "casier social". Plus globalement, l'Union syndicale Solidaires appelle à multiplier les résistances collectives contre la société sécuritaire qu'on cherche à nous imposer et à une convergence entre les différents réseaux qui refusent toute criminalisation de la pauvreté.



Pour en **finir**

avec les

discriminations

Discriminations

La France, pays des Droits de l'Homme et de la devise *Liberté, Égalité, Fraternité*, reste marquée par des discriminations importantes qui touchent diverses catégories de citoyens et de citoyennes. Ces traitements différenciés, inégalitaires, peuvent concerner tous les domaines de la vie d'une personne : travail, école, santé, loisirs, logement, etc. En bout de course, ce sont les fondements même des principes d'égalité et de fraternité qui sont remis en cause et la notion de liberté qui est vidée de son sens pour toutes celles et tous ceux qui se trouvent dans cette situation. Le fossé entre la république rêvée, celle des grands principes, et la république réelle s'accroît de jour en jour.

Aux "*habituelles*" inégalités fondées sur la position socio-économique, se sont ajoutées des différences de traitement basées sur d'autres critères. Juridiquement, la notion de discrimination est employée quand une différence de traitement est illégitime et qu'elle a pour fondement un critère sur la base duquel le droit interdit de fonder les distinctions juridiques. Dans la réalité, les discriminations représentent le traitement défavorable appliqué à des personnes particulièrement vulnérables en raison de leur appartenance à un groupe défini par des caractéristiques particulières. Certaines de ces discriminations se combinent avec des inégalités sociales, d'autres renvoient à des situations d'inégalités considérées comme "*naturelles*" (sexe, origine...) ou normales, car en dehors des normes admises communément (orientation sexuelle, taille et poids, aspect physique, âge...). Les discriminations peuvent donc être multiformes et cumulatives.



L'interdiction des pratiques discriminatoires a donné lieu à différents textes législatifs, en particulier la loi de novembre 2001. Mais comme pour l'égalité entre les hommes et les femmes, le chemin est long pour passer de l'égalité juridique à l'égalité réelle. C'est dans ce contexte qu'a été créée la Haute autorité de lutte contre les discriminations (HALDE).

Pour agir efficacement contre les discriminations, il faut en comprendre les racines et voir comment elles se construisent. Le poids des représentations pèse très lourd sur les discriminations. Celles-ci sont souvent liées aux préjugés qui alimentent les peurs, le rejet de l'autre, de celle ou de celui qui est différent.

Éradiquer les pratiques discriminatoires pose le projet du "*vivre ensemble*" d'une société. Cela ne concerne donc pas que les "*discriminés*", mais bien l'ensemble des citoyens. Il s'agit de faire de l'égalité réelle un objectif politique majeur dans tout projet de transformation sociale. Pour l'Union syndicale Solidaires, la lutte contre toutes les formes de discrimination est une priorité. Nous refusons toute discrimination, qu'elle soit liée au sexe, à l'origine, à l'âge, au handicap, à l'orientation sexuelle, à l'apparence physique...

L'Union syndicale Solidaires revendique

- ✓ le renforcement des sanctions au plan juridique ;
- ✓ le renforcement des pouvoirs et les moyens de la HALDE et lui donner un pouvoir de sanction ;
- ✓ la mise en place au niveau national des moyens d'un diagnostic des pratiques discriminatoires ;
- ✓ le renforcement des moyens de diagnostic des pratiques discriminatoires dans les entreprises : inspection du travail, élus du personnel ;
- ✓ le développement des actions de formation et d'information pour faire connaître et faire appliquer les droits existants ;
- ✓ la mise en place d'actions de formation et de sensibilisation à tous les niveaux : écoles, services publics, entreprises, collectivités, associations, institutions... sur la réalité des discriminations, leurs mécanismes, leurs effets ;
- ✓ la valorisation du "*vivre ensemble*" et l'apport de la diversité dans un pays où la population est très diverse.

Imposer

une autre

politique

en matière

d'immigration

Les débats liés à l'immigration prennent en France une configuration particulière. Tout est mis en œuvre pour renforcer la peur de "l'autre", notamment quand il s'agit d'exploiter de façon démagogique et populiste ces thèmes par pure stratégie électorale. L'immigration est souvent présentée comme un problème et comme une menace. Chômage, précarité, insécurité, délinquance, révolte dans les banlieues etc, pour certains, tous les maux ou presque seraient, d'une façon ou d'une autre, plus ou moins directement imputables aux immigrés qui servent alors commodément de boucs émissaires. Une telle approche est indigne et irresponsable : elle déstabilise chaque jour davantage des populations entières ; elle engendre son lot d'abus et de bavures ; elle concourt à légitimer les thèses de l'extrême droite et favorise la montée de la xénophobie, du racisme, de l'exclusion et, par réaction, du communautarisme.

Dans les pays riches, et dans la ligne de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS), des gouvernants entendent faire appel à une immigration "choisie" et pouvoir sélectionner dans les pays pauvres la seule main d'œuvre dont ils ont besoin. Ne sera "acceptable" que l'étranger perçu comme rentable pour l'économie du pays d'accueil. Une nouvelle forme de pillage des pays du Sud se met ainsi en place.

Dans le même temps, le durcissement des pratiques administratives et policières à l'encontre des étrangers dans les pays riches engendre une multiplication des situations dramatiques aux conséquences humaines inacceptables et dangereuses, non seulement pour les intéressés, mais aussi pour la démocratie dans son ensemble. Les politiques de l'immigration et de l'asile sont toujours plus restrictives et plus répressives. Elles n'aboutissent qu'à renforcer les filières de passeurs et à mettre en péril la vie des candidats à l'exil.

Cependant, le nombre de personnes en situation irrégulière reste constant depuis des décennies en France et dans les pays occidentaux. Constat qui trahit une volonté de maintenir un "quota officieux" de travailleurs illégaux indispensables à la compétitivité et à la survie de certains secteurs économiques : BTP, confection, nettoyage, hôtellerie et restauration, etc. L'immigration assume ainsi un rôle de laboratoire de la flexibilité du travail. L'étranger sans papier représente pour l'employeur le travailleur idéal : pas de charges sociales, pas de contraintes réglementaires, une rémunération inférieure aux minima légaux, etc. Cette situation, assimilable à une "délocalisation sur place", s'inscrit de plain-pied dans la logique libérale qui tend à imposer flexibilité et précarité à l'ensemble du salariat.

Une autre politique de l'immigration est nécessaire et urgente. Celle-ci passe par une autre conception des rapports politiques et économiques avec les pays dits d'immigration et par la mise en œuvre de mesures d'accueil dignes de ce terme pour les personnes étrangères, donnant accès à une citoyenneté pleine et entière par la reconnaissance de l'égalité des droits.



L'Union syndicale Solidaires revendique

- ✓ la régularisation immédiate de tous les sans papiers ;
- ✓ la fermeture des centres de rétention, la libération de toutes les personnes emprisonnées pour défaut de papiers et l'abolition de la double peine ;
- ✓ l'abrogation de toutes les lois et différentes circulaires restreignant les conditions d'accès au travail pour les demandeurs d'asile, les conditions de séjour des étudiants étrangers, etc ;
- ✓ la suppression des conditions de nationalité qui persistent dans l'accès à de nombreux droits et emplois des secteurs privés et publics, hors fonction publique d'État exerçant des missions régaliennes ;
- ✓ un droit à l'éligibilité aux prud'hommes pour les travailleurs immigrés ;
- ✓ la reconnaissance du droit de vote des résidents étrangers aux élections locales ;
- ✓ une lutte efficace contre le travail dissimulé avec des sanctions accrues contre les employeurs et le développement du rôle et des moyens de l'inspection du travail ;
- ✓ une politique réelle d'aide au développement des pays du Sud : annulation de la dette, augmentation de l'aide publique, reconnaissance du droit des pays du Sud à protéger leurs industries naissantes, etc.

Réorienter radicalement

la
construction
européenne

L'Union européenne (UE) est une machine à fabriquer du droit. Directement dérivé des traités européens, le droit de la concurrence, de niveau communautaire, surdétermine les autres droits. C'est un droit fondateur auquel sont subordonnés les droits économiques et sociaux des citoyens qui relèvent du droit national. Le droit de la concurrence joue véritablement un rôle de droit "constitutionnel" au niveau européen. Face à ce droit de portée normative, les autres textes européens apparaissent, pour l'essentiel, comme de simples déclarations d'intention sans aucune portée opérationnelle. La logique profonde de l'UE, inscrite au coeur des traités, en particulier à partir de l'Acte unique de 1986, fait de l'ouverture à la concurrence son axe principal de construction.

Cette construction de l'Europe par le marché se double d'un fonctionnement marqué par la confusion des pouvoirs, l'opacité et l'exclusion des peuples des processus de décisions. L'élargissement de l'UE, pourtant nécessaire, s'est faite sans harmonisation fiscale et sociale par le haut et sans que les nouveaux entrants bénéficient des aides nécessaires.



L'Union syndicale Solidaires revendique

- ✓ l'instauration de critères de convergences sociaux : mise en place dans tous les pays de l'UE d'un salaire minimum calculé en pourcentage du produit intérieur brut (PIB) par habitant avec un échéancier de convergence par le haut et une clause de non régression protégeant les niveaux les plus élevés ; un même schéma peut exister pour les revenus de substitution, minima sociaux, retraites ;
- ✓ la reconnaissance du droit de grève européen et interdiction du lock-out ;
- ✓ la renégociation de la directive sur les comités d'entreprise européens (CEE) afin de donner à ces derniers des pouvoirs accrus ;
- ✓ l'instauration, au niveau européen, de la notion d'"*unité économique et sociale*" pour rendre les entreprises donneuses d'ordre responsables des salariés de leurs entreprises sous traitantes, et pour garantir à tous les mêmes droits ;
- ✓ la renégociation de la directive 96/71/CE (droit du travail) et du règlement 1408/71 de coordination des régimes de Sécurité sociale concernant les travailleurs détachés, pour en renforcer les obligations de respect des normes d'emploi du pays d'accueil ;
- ✓ l'établissement d'un contrôle démocratique des gouvernements et du Parlement européen sur la Banque centrale européenne (BCE) et extension de ses missions en soutien de la croissance et de l'emploi ; harmonisation de la fiscalité, notamment de celle des entreprises, dans l'UE ;
- ✓ l'abandon du pacte de stabilité au profit de règles plus souples, modulées en fonction de la conjoncture économique ;
- ✓ l'augmentation substantielle du budget de l'UE, alimentée par de nouveaux instruments fiscaux, destinée aux fonds structurels bénéficiant principalement aux douze nouveaux entrants, au financement de processus de convergences sociales, à la recherche et aux projets d'infrastructures européennes, à la réparation et à la prévention des dégâts écologiques ;
- ✓ la fin du monopole d'initiative législative de la Commission européenne ; partage de ce pouvoir avec le Parlement européen, le Conseil, les gouvernements nationaux, les Parlements nationaux et les citoyens ;
- ✓ le contrôle par le Conseil et le Parlement des pouvoirs propres de la Commission en matière de concurrence ; élargissement des pouvoirs du Parlement européen, corrélé à une participation des Parlements nationaux au processus de décision communautaire ;
- ✓ le développement de la démocratie participative : capacité d'intervention directe des citoyens par la saisine des instances de décision de l'UE au moyen d'une pétition européenne rassemblant un million de signatures ; possibilité de tenir un référendum européen sur un projet de directive par une pétition européenne rassemblant cinq millions de signatures.

Représentativité syndicale

il est temps
de
changer

les règles !

En France, la loi du 11 février 1950 sur les conventions collectives institue au sein de la législation du travail les critères légaux de la représentativité. Une décision gouvernementale du 8 mars 1948, reprise par un simple arrêté en date du 31 mars 1966 toujours en vigueur, a permis à l'État de déclarer une série d'organisations syndicales représentatives au plan national. Il désigne comme organisations syndicales nationales les plus représentatives la CGT, la CGT-FO, la CFDT, la CFTC ainsi que la CGC pour ce qui concerne les cadres. Dans la Fonction publique, la loi Perben de 1996 applique des règles de représentativité encore plus strictes. Après plusieurs recours, le 21 décembre 2006 le Conseil d'État a cependant reconnu que l'Union syndicale Solidaires était représentative dans la Fonction publique d'État.

Ces vingt dernières années ont vu émerger de nouvelles forces syndicales qui se développent et auxquelles les salariés accordent de plus en plus leur confiance. Les syndicats de l'Union syndicale Solidaires sont confrontés à des procès en représentativité qui leur sont attentés non seulement par le patronat, mais aussi par d'autres organisations syndicales. Les règles de représentativité actuelles et ces procès sont destinés, de fait, à empêcher les salariés de choisir librement leur organisation syndicale. De nombreux rapports officiels récents (rapports Chertier, Hadas-label, du Conseil économique et social) ont pourtant montré le caractère intenable d'une telle situation.

En 2008 auront lieu les élections prud'homales et les élections dans la Fonction publique territoriale. Pour l'Union syndicale Solidaires il faut que les règles de représentativité soient changées avant cette date. En effet, le cumul des résultats aux élections prud'homales et des résultats aux élections dans les commissions administratives paritaires dans les fonctions publiques pourrait permettre aux salariés de déterminer réellement quelles organisations syndicales sont capables de porter leurs revendications au niveau interprofessionnel. Tout salarié doit, conformément au préambule de la constitution de 1946, pouvoir adhérer librement au syndicat de son choix. Il doit donc pouvoir choisir le syndicat qui portera ses revendications. Les règles actuelles de la représentativité l'en empêchent. Il faut les modifier pour qu'il n'y ait plus d'entrave à la liberté syndicale et au développement normal de son activité.

Au-delà, les années récentes ont vu se multiplier les accords dérogatoires au code du travail. La loi Fillon de 2004 a remis en cause le principe dit "*de faveur*" selon lequel tout accord d'entreprise doit être plus favorable aux salariés que l'accord de branche, ce dernier devant lui-même leur être plus favorable que la loi. Il s'agit là d'une attaque frontale contre les droits des salariés dont l'objectif est d'en finir avec un droit du travail unifié concernant toutes les entreprises. De plus, la multiplicité des sous-traitants permet aux entreprises donneuses d'ordre d'échapper à leur responsabilité.



L'Union syndicale Solidaires revendique

- ✓ l'abrogation de l'arrêté de 1966 et l'abrogation de la loi Perben de 1996 ;
- ✓ la liberté pour tout syndicat légalement constitué et indépendant de se présenter au premier tour des élections professionnelles ;
- ✓ que la validité d'un accord social ne soit acquise que s'il est signé par des syndicats représentant la majorité des salariés, ceux-ci pouvant exiger une consultation directe ;
- ✓ l'application du principe dit "de faveur" et l'abrogation des accords dérogoatoires au code du travail ;
- ✓ que les entreprises donneuses d'ordre soient réellement responsables du sort des salariés des entreprises sous traitantes, notamment par l'extension du principe d'unité économique et sociale.

Remerciements à Loïc Faujour pour les dessins et à Joel Volson pour la photo